

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Affiché le

ID : 022-212201156-20230517-D2023_03_06-DE

Séance du 17 mai 2023

Nombre de membres afférents

Afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 10 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie, THOMAS Jean-François, LE ROLLAND Annie

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : RAOULT Bruno

Secrétaire de séance adjoint : PERCHOC Héléna

Délibération n° 2023-03-06
-Programme de Voirie 2023-

Madame Anne LE GALL, Conseillère municipale déléguée à la voirie, rappelle que la commune adhère au marché groupé de commande de voirie de ROSTRENEN. Elle annonce que la commission d'ouverture des plis du groupement de commandes de ROSTRENEN s'est réunie le 3 Mai 2023. Quatre entreprises ont répondu. Après analyse des offres, la commission des marchés du groupement de commande propose de retenir l'entreprise EUROVIA.

Pour rappel, les travaux retenus sont la réfection de la voie communale « La Croix du Rest – La Trinité » et de la voie communale « Ligne de la Gare ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

.VALIDE l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 51 043.50 euros HT,
(61 252.20 € TTC)

.AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 25 MAI 2023

Le secrétaire de séance
Bruno RAOULT
Conseiller Municipal



Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

